



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Abattements speciaux

Question écrite n° 47488

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur l'article 157 bis du code general des impots concernant l'abattement accorde aux personnes agees et invalides. Le montant de cet abattement est fonction des revenus des contribuables. Cependant, l'administration dispose, que pour l'appréciation des chiffres limites du revenu, il n'est pas fait abstraction des revenus imposes selon le systeme du quotient alors que les plus-values a taux proportionnel sont exclues. Il lui demande de faire abstraction de toutes les plus-values, quelle que soit leur nature, afin de ne pas penaliser les personnes agees.

Données clés

Auteur : [M. Lazaro Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47488

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 329